



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le 22/09/2023

ID : 081-218102572-20230918-2023DEL33-DE



Date de la convocation
12 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 23/33

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Corinne PAWLACZYK, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Dalila GHODBANE, Bernard BENEZECH, Benoît JALBY, Franck GALINIÉ, Béatrice TEULIER, Emile DELPOUX, Patricia RAINESON, Béatrice FARIZON, Marie-Christine VABRE, Michel SALOMON, Murielle COUPLET, Georges MASSON, Patrick SIRVEN, Isabelle BETTINI, Vincent MARTY

Membres Excusés :

Thierry CAYRE pouvoir à Patrick CENTELLES
Camille DEMAZURE pouvoir à David DONNEZ
Nathalie COUVREUR pouvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO
Laurence GAVALDA pouvoir à Franck GALINIÉ
Marjorie MILIN

Membres absents :

Christophe TAUZIN, Patrick MARIE,

Secrétaire : Dalila GHODBANE

Le quorum est atteint.

Objet de la délibération

**FONDS DE
CONCOURS:
PROJET DE MISE EN
SERVICE D'UNE AIRE
DE GRANDS JEUX
SYNTHÉTIQUE ET
SES VESTIAIRES
DÉDIÉS SUR LE
COMPLEXE DE
L'ALBARET**

Rapporteur : Madame Lasserre

En remplacement du terrain d'honneur engazonné du complexe sportif de l'Albaret, la commune s'apprête à mettre en service une aire de grands jeux synthétiques et ses vestiaires dédiés. Ce nouvel équipement répondra aux normes règlementaires et écologiques.

Il sera utilisé pour la pratique du football et du rugby par les clubs sportifs et sera également accessible aux intervenants extérieurs avec un contrôle d'accès.

La vétusté des anciens vestiaires a nécessité la construction d'un nouveau bâtiment dédié qui permettra également de réaliser des économies d'énergies.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nombre de votants :
26

Adopté à l'unanimité

DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Libellé	Part	Montant
Etudes et Travaux	1 755 830,50 €	2 106 996,60 €	Agence Nationale du Sport	5,70 %	100 000 €
			Département	19,16 %	336 403,80 €
			Région	18 %	316 049 €
			Fonds Aide Foot Amateur	4,84 %	85 000 €
			Fonds de concours	18 %	316 049 €
			Autofinancement	34,30 %	602 328,70 €
TOTAL	1 755 830,50 €	2 106 996,60 €	TOTAL	100 %	1 755 830,50 €

- VU l'article L5216-5 VI du code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération n° DEL2022_001 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois relative au dispositif de fonds de concours en faveur des communes 2022-2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ

SOLLICITE un fonds de concours de 316 049 € auprès de la communauté d'agglomération pour le financement du projet de réalisation d'une aire de grands jeux synthétiques et de ses vestiaires dédiés

AUTORISE monsieur le maire a signé la convention d'attribution de fonds de concours jointe à la présente délibération.

Le Maire



David DONNEZ



Le secrétaire de séance



Dalila GHODBANE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>